

R2

REGLEMENT
TOURNEE CANTONALE DE CROSS
FEDERATION VALAISANNE D'ATHLETISME

Rue du Pont 39 1963 VETROZ

REMARQUES LIMINAIRES:

Forme:

Par souci de concision, la *forme masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Version officielle

La version française de ces directives fait foi.

1. Mandat

Durant l'hiver 2016-2017 la FVA mettra sur pied la Tournée cantonale de cross aux points. Cette épreuve sera réalisée avec l'appui de quatre clubs.

2. Catégories

Ecoliers C (ières C)	2008 et + plus jeunes
Ecoliers B (ières B)	2006/2007
Ecoliers A (ières A)	2004/2005
Cadets B (ettesB)	2002/2003
Cadets A (ettes A)	2000/2001
Juniors (res)	1998/1999
Populaires/Hommes	1997/1978
Vétérans	1977 + plus âgés
Vétérans Femmes	1977 +plus âgées

3. DISTANCES CONSEILLEES (selon la dénivellation du terrain) ET DIRECTIVES DE COURSE

Ecolier(e)s C – U10	2008 et + jeunes	1 km
Ecolier(e)s B – U12	2006/2007	2 km
Ecolier(e)s A – U14	2004/2005	2 à 2,5 km
Cadet(te)s B – U16	2002/2003	3 km
Cadet(te)s A – U18	2000/2001	3 à 4 km

Cette saison, les enfants nés en 2008 et plus jeunes peuvent prendre part à la Tournée cantonale des cross.

Chaque classe d'âge court séparément comme par le passé. Cependant, l'organisateur peut regrouper les coureurs de certaines classes d'âge ayant la même distance, si le nombre de concurrents est trop restreint.

La distance pour les catégories juniors, juniores filles, populaires, et dames devra être de 5 km et pour les Hommes de 8 km.

4. Horaires

L'horaire de la manifestation doit être discuté avec le responsable du ressort de la FVA et les quatre clubs organisateurs.

Le programme sera expédié à tous les clubs de la FVA ainsi qu'au responsable Hors Stade du comité, dans un délai correct, pour la parution du communiqué officiel dans la presse. Le délai d'inscription n'excédera pas 2 semaines avant la manifestation.

5. Finance

Dans les catégories jeunesse, le montant de l'inscription est de 10.-- francs par coureur et par épreuve, pour les autres catégories le montant est de 15.-- francs par participants et par cross.

6. Résultats

L'organisateur établit la liste des résultats par catégorie et envoie celle-ci dans un délai d'une semaine à chaque club de la FVA représenté, ainsi qu'au responsable de la Tournée cantonale de cross.

Les classements pourront être consultés sur le site de la FVA « www.fva-wlv.ch ».

7. Attribution des points

Des points allant de 25, 23, 21, 19, 17, 15, 14, 13 ... à 1 seront attribués du 1^{er} au 20^e de chaque catégorie d'âge et cela pour chaque manche de la Tournée cantonale. Les points sont attribués seulement pour les coureurs domiciliés en Valais ou à des athlètes appartenant à un club valaisan.

8. Classement final

Le classement final de la Tournée cantonale se fera à l'addition des trois meilleurs résultats de chaque coureur. En cas d'égalité, celui qui aura les meilleurs classements sera placé avant, en tenant compte des résultats des 4 manches. Si l'ex-aequo subsiste, le classement du championnat valaisan de cross interviendra pour trancher.

9. Récompense

Un prix souvenir choisi par l'organisateur récompensera les coureurs à l'issue de chaque course. Au terme de la Tournée, les 5 premiers du classement général de chaque catégorie recevront un prix spécial. Cette récompense est choisie par le responsable Hors stade de la FVA.

10. Epreuves

Pour la saison 2016-2017, 4 compétitions ont été attribués aux clubs suivants :

SFG Collombey-Muraz – 26.11.2016

TV Naters – 14.01.2017

CA Sierre-DSG – 28.01.2017

SFG Conthey – 11.02.2017 (Ch. VS de cross 2016-2017)

11. Droit de participation

La tournée cantonale de cross est ouverte à tous les coureurs à pied.

12. Devoirs des athlètes

En matière de dopage, les athlètes doivent se conformer aux directives d'antidoping de Swiss Olympic.

13. Délégué responsable de la fédération valaisanne

Pour 2017, Mme Linda Bapst est la personne mandatée par la fédération pour établir les classements.

Responsable Hors Stade

Jean-Victor Bagnoud

Président FVA-WLV

Pierre-Michel Venetz